

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Présents : 9 Christian EXCOFON, Maire.
Excusés : 0
Absents : 2 Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,
Votants : 9 Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Jérémie MONGELLAZ, Dominique TEYPAZ,
Gérard VIALLIS, Laetitia SOCQUET-JUGLARD.

Date de la convocation :
02/04/2024 Excusés : /

Absent : Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN

A été élu secrétaire de séance : Jérémie MONGELLAZ

Délibération n° 2024-D16 – Subventions 2024 aux Associations

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

Vu les demandes de subventions émanant des Associations ;

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 » et de la participation des citoyens à la vie de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

➤ Décide de voter pour l'exercice 2024 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après :

Nom de l'association	Montant en €
Collège St Jean Baptiste de Megève	
- fournitures scolaires	51,00/élève
- foyer socio-éducatif	6,00/élève
- association sportive	6,00/élève
- voyages scolaires	/
- restauration scolaire	2.20 €/repas
Collège Emile Allais	
- projets culturels	25.00/élève
-voyage Espagne 3 ^{ème}	35.00/élève
Amicale Anciens Combattants	100.00
Ski club « La Gentiane » Crest-Voland / Cohennoz	7 000,00
Association des parents d'élèves (écoles primaires la Petite Ourse - Crest-Voland)	
- voyage scolaire	500.00
Association AÎJE – Crest-Voland / Cohennoz	1 710.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240410-2024-D16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

- **Dit** que les crédits nécessaires au paiement figureront au budget primitif de l'exercice 2024
- **Rappelle** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.*

Le Maire,
Christian EXCOFFON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240410-2024-D16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024